

## **Adoption de règlements**

Le conseil a résolu d'adopter les règlements suivants :

- Numéro 356-02-2019 relatif à la gestion contractuelle;
- Numéro 364-2019 relatif au programme d'aide financière aux personnes sinistrées lors de l'inondation printanière de 2019.

## **Autorisation d'application et d'émission de constats d'infraction**

Puisque le Bureau rétablissement inondations (BRI) poursuit ses activités des suites de la crue printanière 2019 et qu'une division « Aménagement et occupation sécuritaire et durable des zones inondables » a été mise en place, le conseil a résolu de remplacer les clauses d'application des règlements numéro 274-2010, 275-2010, 276-2010 et 332-2015, ainsi que tous leurs amendements, afin de permettre aux employés de ladite division d'appliquer certains règlements et de donner des constats d'infraction, le cas échéant.

## **Financement des dépenses – Inondations printanières 2019**

Le conseil a résolu d'autoriser le financement des dépenses générées par les inondations printanières 2019 par le surplus non affecté.

## **Demande d'aide financière – Projet de mise à niveau et d'augmentation de la capacité de la station d'épuration**

Le conseil a confirmé :

- Avoir pris connaissance du Guide relatif au programme du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), et qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'applique à elle et à son projet, qu'elle s'est bien renseignée, au besoin, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qu'elle s'engage à toutes les respecter;
- Que les travaux seront réalisés et exécutés selon les modalités du programme et qu'elle assume toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- Qu'elle accepte d'assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et de toutes les directives de changements;
- Qu'elle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- Qu'elle autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

## **Autorisation d'appel d'offres**

Le conseil a résolu d'autoriser la préparation et le lancement des appels d'offres suivants :

- Fourniture de personnel et d'équipement à l'heure pour le soufflage de la neige durant la saison 2019-2020;
- Travaux de mise à niveau des stations de pompage SP2 et SP8 (programme TECQ).

## **Octroi de contrats**

Le conseil a résolu d'octroyer les contrats suivants :

- Volet 1, 3 et 4 de l'appel d'offres 2019-STP-04 pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs, au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavages D'Amour inc., aux prix suivants, et ce, avant toutes taxes applicables :

Volet 1 :

Déneigement des chemins municipaux et épandage d'abrasifs (à l'exception des trottoirs) - secteur numéro 1 :  
186 930,00 \$

Volet 3 :

Déneigement des chemins municipaux et épandage d'abrasifs – secteur numéro 2 à l'ouest (rural) :  
300 937,50 \$

Volet 4 :

Déneigement des chemins municipaux et épandage d'abrasifs – secteur numéro 3 à l'est, incluant le secteur du  
mont Rigaud :

299 286,50 \$

Le tout payable par le fonds général.

- Mise en œuvre au sein du Bureau rétablissement inondations (BRI) une division « Aménagement et occupation sécuritaire et durable des zones inondables » (5 employés) à l'unique soumissionnaire conforme et ayant obtenu la note de passage, soit Infrastructel inc. au prix de 226 091,25\$, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout payable par le surplus non affecté et en partie remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

**Notez que ce document n'a aucune valeur légale. Seules les copies certifiées conformes par le greffier ou le greffier adjoint ont une valeur légale. Pour consulter l'ensemble du procès-verbal de cette séance du conseil municipal, rendez-vous dans le site Internet de la Ville à l'adresse [www.ville.rigaud.qc.ca](http://www.ville.rigaud.qc.ca)**